

COMMUNE DE SAINT-CYR (87)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2026.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La commune dispose d'un budget annexe pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif, la gestion déléguée à la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public (facturation, entretien des réseaux et des stations d'épuration) a pris fin le 31 décembre 2025. Elle est désormais à la charge de la commune.

L'assainissement autonome (individuel) est, quant à lui, de la compétence de la communauté de communes Ouest Limousin.

Les opérations d'ordre (qui s'équilibrent en dépenses et en recettes) concernent les amortissements : travaux réalisés et subventions perçues pour ces travaux.

I. La section de fonctionnement.

Dépenses.

Les fournitures diverses et les frais de personnel à rembourser au budget principal.

Rémunération de la SAUR pour son assistance technique (22 100€)

Les intérêts de l'emprunt et charges financières.

Les opérations d'ordre.

Le report du solde négatif de 2025.

Reversement de la redevance performance de l'assainissement à l'agence de l'eau (1400 €)

Recettes.

La redevance d'assainissement (part communale prélevée sur les factures de la SAUR et reversée à la commune) et la PFAC (participation forfaitaire de raccordement à l'assainissement collectif).

Perception de la redevance de performance de l'assainissement (1400 €)

Une subvention du budget principal.

Les opérations d'ordre.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **106 068,67 €**.

I. La section d'investissement.

Dépenses.

Les restes à réaliser sur les dépenses d'investissement de 2025.

Le remboursement du capital de l'emprunt.

Les travaux.

Les opérations d'ordre.

Recettes.

L'excédent de 2025 reporté.

Les opérations d'ordre.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **117 749,41 €**

Fait en mairie, le 28 avril 2026.

Le Maire,

M. Yves PICHAUD